

## **FICHE D'INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LES PHARMACIES**

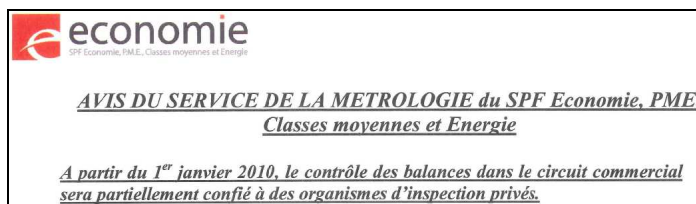
### **Concerne : vérification périodique de votre balance (re-poinçonnage).**

Cher pharmacien,

Comme vous l'avez probablement appris, certaines modifications importantes ont été prises par le ministère des affaires économiques – service de la métrologie, concernant la vérification périodique de vos balances.

#### **Les faits :**

- Vous avez la responsabilité d'effectuer les démarches pour la vérification périodique des balances, qui doit avoir lieu tous les 4 ans.
- Lors de l'achat d'une nouvelle balance poinçonnée, il vous revient de la déclarer auprès du ministère des affaires économiques, service métrologie.
- L'utilisateur a l'obligation d'assurer le bon état de fonctionnement et l'intégrité de son appareil (mesures correctes / dommages / intégrité des scellés, etc....)



#### **Comment pouvons nous vous aider ?**

Nous partons du principe que vous avez déjà suffisamment d'autres tracas à gérer.

Notre but est de vous soulager de tous ces problèmes en les prenant à notre charge. **C'est notre métier!**

Nous vous proposons un contrat « tranquillité » avec une intervention tous les 4 ans (la durée de validité du poinçonnage périodique).

- Nous effectuons l'entretien (avec contrôle complet) de votre balance
- Nous nous occupons de placer les nouveaux scellés
- Nous effectuons les démarches et déclarations auprès du service de la métrologie.
- Nous fournissons le certificat Belac de votre appareil.
- Nous gérons la date anniversaire pour la vérification périodique, et vous contactons au bon moment afin d'effectuer la prochaine intervention (tous les 4 ans)

#### **Prix forfaitaire :**

**140 euro**

(comprend les frais de déplacement, la prestation du technicien, le certificat Belac, les scelles et les démarches auprès du service de métrologie)



### Quels sont les avantages pour vous ?

- Pas de soucis, vous êtes totalement en ordre avec la réglementation.
- Un support continu de la part de notre partenaire habituel.
- Vous êtes constamment informés des dernières nouveautés et évolutions réglementaires.
- Une équipe de techniciens spécialisés en balances de précision.
- Des conseils pertinents pour tous vos problèmes de pesée.
- La durée de vie de votre appareil est prolongée.
- **Une remise fixe de 10% sur toute intervention intermédiaire éventuelle.**
- **Un appareil de remplacement gratuit en cas de dépannage prolongé**
- **Une remise spéciale en cas de reprise d'un appareil irréparable.**

Nous sommes à votre disposition pour convenir d'une date d'exécution pour ces travaux.

Vous pouvez réserver votre contrat de prestation auprès de notre partenaire :

